

Renforcer la relation commerciale Canada-États-Unis

Le Canada et les États-Unis entretiennent des liens spéciaux fondés sur les valeurs communes des familles, des amis et des visiteurs qui, d'âge en âge, ont vécu des deux côtés de la frontière. Les États-Unis sont notre principal partenaire commercial international. Après tout, *nous bâtissons des choses ensemble* et les échanges bilatéraux entre les deux pays s'élèvent à environ 1,6 milliard de dollars par jour. Le tiers des échanges vise la livraison intra-compagnie de produits auxiliaires. Nous devons assurer la libre circulation des biens et des services d'un côté à l'autre de la frontière.

La récession actuelle incite de nombreux pays à ériger des obstacles au commerce et à l'investissement pour protéger les industries nationales. Les États-Unis ne sont pas soustraits à ces pressions intérieures et ont commencé à mettre en œuvre leurs propres mesures protectionnistes. Par exemple, les dispositions « Achetez américain » ont empêché les entreprises canadiennes de soumissionner sur des projets gouvernementaux étatiques et municipaux américains valant 280 milliards de dollars. En outre, après des années de négociations, les États-Unis ont récemment mis en œuvre des normes d'étiquetage relatives au pays d'origine qui respectent les besoins intégrés des transformateurs d'aliments américains et des producteurs de bétail et de viande. Malheureusement, le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis demande instamment aux transformateurs d'aliments américains de suivre volontairement des normes d'étiquetage plus strictes qui menaceraient le mélange composite du bétail canadien et américain et éliminerait l'exemption d'étiquetage relative au pays d'origine pour les produits du bœuf et du porc exportés aux États-Unis à des fins de transformation. Un transformateur d'aliments canadien a déclaré que des normes plus sévères pourraient menacer des exportations de porc valant plus de 290 millions de dollars. Qui plus est, le Congrès américain étudie actuellement d'autres mesures législatives comprenant des dispositions d'achat local et des mesures protectionnistes.

En plus de préconiser un marché de commerce et d'investissement ouvert, le Canada et les États-Unis doivent s'assurer que leur frontière commune facilite la circulation des biens et des services. Malheureusement, les entreprises canadiennes et américaines doivent composer avec une hausse des coûts de la frontière découlant de la longueur des temps d'attente et des inspections, des frais directs à payer pour traverser la frontière et de la multiplication des frais d'adhésion aux programmes pour expéditeurs et voyageurs approuvés. Ainsi, durant l'été 2007, les temps d'attente à la frontière ont doublé, atteignant parfois plusieurs heures et mettant fin aux pratiques de livraison juste-à-temps. La participation aux programmes pour expéditeurs préapprouvés peut coûter des centaines de milliers de dollars et la certification prendre deux ans; et pourtant, la participation n'accroît pas suffisamment la rapidité et la prévisibilité des passages frontaliers pour justifier les coûts. Enfin, les frais de l'APHIS coûtent aux entreprises canadiennes et américaines qui utilisent la frontière environ 78 millions de dollars par an. Ces coûts et les délais connexes érodent les avantages du traitement préférentiel dont les entreprises canadiennes et américaines bénéficiaient dans leurs marchés respectifs. Et ce qui est plus défavorable, ces coûts de la frontière s'appliquent disproportionnellement aux biens et aux personnes au risque le moins élevé.

Les contraintes inhérentes à l'infrastructure frontalière exacerbent les temps d'attente. Plus de 40 % des échanges bilatéraux entre le Canada et les États-Unis circulent dans la

région de Windsor-Detroit et utilisent une infrastructure vétuste et surchargée. Des temps d'attente très longs sont courants aux deux points de la région. Le tunnel ferroviaire de la rivière Detroit, construit en 1909, ne peut accommoder les nouveaux conteneurs gerbés plus élevés et les gros wagons pour automobiles. En outre, les participants aux programmes pour expéditeurs et voyageurs préapprouvés constatent qu'ils doivent souvent attendre longtemps avant d'atteindre les voies réservées qui accélèrent les passages frontaliers. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis annonçait une intégration sans précédent des économies des deux pays, mais malheureusement il n'a pas été appuyé par les changements requis à notre infrastructure frontalière.

Des régimes réglementaires chevauchants nous empêchent de tirer pleinement parti de l'économie intégrée et exempte de tarifs. Nos approches et nos régimes réglementaires sont semblables et de nombreux tests et certificats se chevauchent. Et pourtant, la « tyrannie des petites différences » entre nos régimes réglementaires impose des coûts importants aux manufacturiers, exportateurs, transporteurs et consommateurs canadiens et américains (l'OCDE estime qu'ils ajoutent entre 2 % et 10 % aux coûts de fonctionnement). Des différences caractérisent, notamment, la santé et la sécurité, la sûreté, la technologie, l'environnement et les normes d'emballage et d'étiquetage des produits. L'équivalence réglementaire et la coopération faciliteront la circulation des biens et des services à la frontière, favorisant l'efficacité et la croissance économique pour le Canada et les États-Unis.

Les différences sur le plan de la politique commerciale et de sa mise en œuvre suscitent également des préoccupations. Le manque de concordance ou d'efficacité des systèmes et des pratiques d'un pays entraîne des conséquences non intentionnelles pour toute la région. Les décisions d'investissement et de commerce sont affectées par l'efficacité des procédures politiques et juridiques, y compris des recours commerciaux. Le Canada et les États-Unis devraient faire fond sur leur solide tradition de coopération étroite en matière de politique commerciale, notamment leurs négociations internationales à l'OMC et ailleurs, afin de minimiser les écarts en matière de politique qui nuisent à la compétitivité globale de l'économie nord-américaine.

L'incertitude créée par le projet de réglementation de l'environnement constitue un nouveau secteur de préoccupation pour les entreprises du Canada et des États-Unis. D'éventuelles divergences entre les régimes réglementaires des deux pays risquent d'entraîner des distorsions non intentionnelles du commerce et de l'investissement. Pour minimiser ces risques, les régimes réglementaires et tout éventuel contrôle frontalier visant à régir les produits à destination du Canada ou des États-Unis devraient avoir une portée nord-américaine et se fonder sur les objectifs suivants : reconnaissance mutuelle, compatibilité et mise en concordance des régimes réglementaires. Les exportations canadiennes ne devraient pas être entravées par un manque de concordance entre nos politiques environnementales et celles des États-Unis.

Même si sept millions d'emplois aux États-Unis et trois millions d'emplois au Canada comptent sur un partenariat solide entre les deux pays, le Canada et les États-Unis n'ont pas formulé de plan formel à utiliser en cas de fermeture totale ou partielle des postes frontaliers terrestres, maritimes et des aéroports entre le Canada et les États-Unis. Un acte terroriste, une pandémie ou une catastrophe naturelle pourrait entraîner une

fermeture du 49^e parallèle. À l'heure actuelle, nous n'avons pas de plan qui priorise la circulation des biens et des services durant une fermeture de la frontière et fait en sorte que les envois essentiels puissent traverser. Un processus de réouverture de la frontière à la suite de l'urgence devrait également faire partie du plan.

Nous louons les efforts des gouvernements canadien et américain en vue de mettre en œuvre un plan de communication et de coordination pour usage durant une perturbation à la frontière. Le gouvernement canadien est d'ailleurs en train de mettre à l'essai son propre cadre de priorisation. En prochaine étape, les deux gouvernements devront travailler ensemble et avec les intervenants appropriés afin de mettre au point un plan bilatéral et une stratégie de communication.

Recommandation

Que le gouvernement fédéral engage le gouvernement américain et les milieux d'affaires des deux pays dans les activités suivantes :

1. Accroître l'intégration des marchés, l'accès aux marchés et les efficiences économiques entre les deux pays.
2. Adopter une approche fondée sur le risque à l'égard de la gestion frontalière en accélérant la circulation des marchandises et des personnes à faible risque. Les passages frontaliers des participants aux programmes pour expéditeurs et voyageurs préapprouvés devraient être plus rapides que ceux des envois et des voyageurs inconnus.
3. Améliorer notre infrastructure terrestre et maritime et nos aéroports pour qu'ils répondent aux besoins de l'économie intégrée canado-américaine.
4. Favoriser l'équivalence réglementaire où elle est justifiée et rechercher une coopération réglementaire sur une base sectorielle.
5. Poursuivre une concordance nord-américaine des politiques et des recours commerciaux intérieurs et internationaux, s'il y a lieu.
6. Veiller à ce que la réglementation environnementale au Canada ou aux États-Unis ait une portée nord-américaine autant que possible (p. ex. reconnaissance mutuelle, compatibilité ou mise en concordance) et n'entraîne pas d'entraves ni de distorsions commerciales.
7. Mettre en place un plan bilatéral d'urgence à la frontière doté d'un cadre de priorisation et d'une stratégie de communication pour les circonstances restreintes (c.-à-d. une fermeture partielle de la frontière) et les circonstances exceptionnelles (c.-à-d. une fermeture complète de la frontière).